Championnat Scolaire de la Drôme 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI

Article 1 : **Présentation**

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs de la Drôme organise le Championnat Scolaire de la Drôme, le mercredi 27 janvier 2027 au Centre Culturel, 1 Chem. du Pré aux Dames, 26120 Chabeuil.

Le championnat départemental scolaire est organisé chaque saison, il se sépare en trois catégories :

a) Le championnat des écoles réservé aux élèves inscrits dans un établissement scolaire relevant du système éducatif français, public ou privé, y compris les établissements relevant de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger), et les établissements médico-éducatifs (IME, ITEP…), de la maternelle petite section jusqu'au CM2 (dispositifs ULIS inclus).

b) Le championnat des collèges réservé aux élèves inscrits dans un établissement scolaire relevant du système éducatif français public ou privé, y compris les établissements relevant de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger), et les établissement thérapeutiques (IME, ITEP…), de la 6e à la 3e (dispositifs ULIS et SEGPA inclus).

c) Le championnat des lycées est réservé aux élèves inscrits dans un établissement scolaire relevant du système éducatif français public ou privé, y compris les établissements relevant de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger), et les établissement thérapeutiques (IME, ITEP…), de la 2e à la terminale (dispositifs ULIS et SEGPA inclus).

Article 2 : Organisation

Un tournoi est organisé pour les collèges, un autre pour les écoles primaires et maternelles et un 3e pour les lycées. Chaque tournoi est distinct.

Tous les élèves d'un même établissement doivent jouer le même tournoi.

Seule une équipe complète peut être autorisée à participer à une finale départementale par équipe.

Pour les écoles et les collèges, une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles.

Pour les lycées, une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 4 membres dont au moins 1 fille et 1 garçon.
Seule une équipe complète et classée peut être autorisée à se qualifier pour la finale académique.

Chaque joueur et joueuse représente son établissement.

Dans le logiciel d'appariements, le nom du club de chaque joueur et joueuse sera remplacé par le nom de son établissement scolaire.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 6 rondes, à la cadence de 12' + 3s/coup pendant toute la partie.

Article 4 Règles et appariements

Les règles de la Fédération Internationale Des Echecs et de la Fédération Française des Echecs en vigueur à la date des matchs sont applicables à toutes les parties. Les parties effectivement jouées, même si un forfait administratif est prononcé ultérieurement, sont comptabilisées pour le classement Elo rapide.

L'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Le nombre de coups illégaux peut aller jusqu'à 2 coups illégaux sanctionnés, le 3e perdant la partie en application de l'article 2.2.2 du règlement (R03) concernant les compétitions homologuées FFE.

Une proposition de nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly Chess. Aucune protection de club, de famille ou d'établissement scolaire.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article 5 Classements

Le classement est individuel, le départage est fait :

a) au buchholz tronqué ;

b) au buchholz ;

c) au cumulatif

Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres (4 pour les lycées), ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.

En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif).

En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.

Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

Article 4 : **Horaires**

Accueil des participants : l2h00

Fin de pointage : l3h00

Article 5 : **Droits d'inscriptions**

L'inscription au Championnat Scolaire est gratuite.

Article 7 : **Forfaits**

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Article 8 : **Fin de partie**

À l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur indique le résultat de la partie à l'arbitre. En cas de nullité, les deux joueurs doivent se présenter ensemble pour indiquer le résultat.

Article 9 : Qualification

Article 9 : Rappels

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

- Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à être présents dans la zone de jeu pendant les parties.

Article 10 : Équipe d'arbitrage

Arbitre principal : Alain Bec AFO1

Article 11 :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.